

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUILLET 2017 (N°6)

Le vingt-quatre juillet deux mille dix-sept à neuf heures, le Conseil Municipal de Cély-en-Bière s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la Présidence de Madame Maryse GALMARD-PETERS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Maryse GALMARD-PETERS, Maire, Monsieur Charles QUERNE, Adjoint, Madame Janine RABIAN, Adjointe, Mesdames et Messieurs Silvana CALDERAN, Sonia DUSSOUS, Bernard FLORY-LECUYER, Guillaume GAUTIER, Francis GUERRIER, Bruno LAMY.

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Violette DESCHAMPS donne pouvoir à Monsieur Charles QUERNE.
Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU donne pouvoir à Madame Janine RABIAN.

Monsieur François-Xavier VAZQUEZ donne pouvoir à Monsieur Guillaume GAUTIER.

ABSENTS : Mesdames Stéphanie CORRE, Véronique CASAGRANDE, Monsieur Robert REGULA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Silvana CALDERAN.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017, adressé in extenso à chaque membre, est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

37 TARIFS ACCUEIL ET ETUDE SURVEILLEE A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2017

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2017 sollicitant la suppression des NAP et le retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Seine et Marne pour le retour à la semaine de 4 jours en date du 7 juillet 2017,

Considérant que la suppression des NAP à la rentrée de septembre 2017 engendre la modification des grilles horaires des services périscolaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ARRETE, sans augmentation tarifaire, les tarifs de l'accueil et de l'étude surveillée à compter du 4 septembre 2017 comme suit :

| TRANCHE | TAUX | ACCUEIL 7H30- 8H30 | ACCUEIL DU SOIR | | | ETUDE 17H00- 18H00 |
|---------|-------|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| | | | 16H30- 17H00 | 17H00- 18H00 | 18H00- 18H30 | |
| 1 | 41.25 | 0.83 € | 0.47 € | 0.97 € | 0.47 € | 0.97 € |
| 2 | 62.5 | 1.25 € | 0.72 € | 1.47 € | 0.72 € | 1.47 € |
| 3 | 75 | 1.50 € | 0.86 € | 1.76 € | 0.86 € | 1.76 € |
| 4 | 87.5 | 1.75 € | 1.01 € | 2.06 € | 1.01 € | 2.06 € |
| 5 | 100 | 2.00 € | 1.15 € | 2.35 € | 1.15 € | 2.35 € |
| EXT | 112 | 2.24 € | 1.29 € | 2.63 € | 1.29 € | 2.63 € |

38 MODIFICATION DES REGLEMENTS ACCUEIL, ETUDE SURVEILLEE ET CANTINE

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2017 sollicitant la suppression des NAP et le retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Seine et Marne pour le retour à la semaine de 4 jours en date du 7 juillet 2017,

Considérant que la suppression des NAP à la rentrée de septembre 2017 engendre la modification des grilles horaires des services périscolaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de modifier les règlements accueil, étude surveillée et cantine comme annexés à la présente délibération.

39 ALARME ET TELESURVEILLANCE DES NOUVEAUX BUREAUX DE LA MAIRIE

Vu les propositions,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de la société NEXECUR prévoyant la location d'un système d'alarme avec télésurveillance moyennant une cotisation mensuelle de 102.38 € ttc,
- Et AUTORISE le Maire à signer le contrat et les pièces s'y rapportant.

MOTION CONTRE LA PRESENCE DE PROSTITUEES EN FORET DE FONTAINEBLEAU

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal demande, à l'unanimité des membres présents et représentés, à Madame le Maire d'écrire au Préfet afin que les autorités de l'Etat fassent respecter la loi et luttent efficacement contre la prostitution en forêt de Fontainebleau.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement de la mairie : Monsieur QUERNE précise que les travaux seront bien achevés fin juillet et que le déménagement des locaux administratifs de la mairie s'effectuera fin août comme prévu.

Monsieur LAMY demande le devenir des locaux actuels de la Mairie ?
Réponse : Ils seront utilisés par les associations. Cette nouvelle « maison des associations » fera l'objet d'une étude afin de déterminer les conditions d'occupation des locaux.

Sport enfance jeunesse : Madame RABIAN informe l'assemblée que les commissions intercommunales sport enfance jeunesse se réuniront les 6 et 13 septembre 2017.

Gens du voyage : Madame le Maire rappelle que suite à l'occupation illicite du terrain de sport avec dégradation des biens publics (cadenas et rochers) par les gens du voyage, un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie. Le parquet a retenu une condamnation de 500 € au profit de la commune pour les dommages causés.

Le départ des gens du voyage est prévu ce lundi 25 juillet 2017 en direction de Moissy Cramayel qui dispose d'une aire de grand passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente-cinq minutes

M. GALMARD-PETERS

C. QUERNE

J. RABIAN

S. DUSSOUS

S. CALDERAN

F. GUERRIER

G. GAUTIER

B. FLORY-LECUYER

B. LAMY